

**Commission départementale
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Compte rendu de la réunion du 10 novembre 2022**

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, le 10 novembre 2022, sous la présidence de M. TRAIMOND Gilles, sous-préfet d'Avranches.

Liste des participants :

M. Karl KULINICZ	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Valérie NOUVEL	Conseil départemental
M. Hubert LEFEVRE	Maire de Rauville-la-Bigot
M. Jean-François OSMOND	Représentant de la Chambre d'Agriculture
Mme Chantal JEAN	Représentante de la Coordination rurale
Mme Josiane BELIARD	Représentante des propriétaires ruraux
M. Nicolas DUMONT	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Thierry CHASLES	Représentant de la FDSEA 50
M. Pierre AUBRIL	Représentant la Confédération Paysanne
M. Michel DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE
M. Alain MILLIEN	Représentant de Manche Nature
M. Gilles GODEFROY	Représentant SAFER
Mme Hélène GARBIN	Chambre d'agriculture
Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental de la Manche
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer

Etaient invités :

M. Alain LELEGRAND	Maire de Longueville
M. DELAPORTE	Pétitionnaire
M. Jean-Claude BRAUD	Maire de Saint-Pierre de semilly
M. MARTINET	Pétitionnaire
Mme BREARD	Pétitionnaire
Mme LETOFFE	Pétitionnaire

Pouvoirs:

M. Gérard BAMAS (Fédération des chasseurs) a donné son pouvoir à M. Thierry CHASLES (FDSEA).
M. Loïc PLANCOQ (terre de liens) donne son pouvoir à M. Pierre AUBRIL (confédération paysanne).

Le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu de la CDPENAF d'octobre 2022

La CDPENAF adopte à l'unanimité la compte-rendu de la CDPENAF d'octobre 2022 et la proposition de calendrier 2023 de la CDPENAF.

jeudi	12	janvier	Après-midi
jeudi	9	février	Après-midi
jeudi	9	mars	Après-midi
jeudi	13	avril	Après-midi
jeudi	11	mai	Après-midi
jeudi	8	juin	Après-midi
jeudi	13	juillet	Après-midi
jeudi	7	septembre	Après-midi
jeudi	12	octobre	Après-midi
jeudi	9	novembre	Après-midi
jeudi	14	décembre	Après-midi

Proposition d'auto-saisine du GRAPE (article L.112-1-1 du CRPM)

Sur demande du GRAPE, il est proposé à la commission de s'auto-saisir sur le certificat d'urbanisme n°.050.540.22.J.0014 pour la réalisation d'un lotissement sur la commune de Saint-Pierre-Langers et d'examiner à travers cette autorisation d'urbanisme la compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Pierre Langers par rapport au schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

La CDPENAF adopte à l'unanimité cette proposition d'auto-saisine.

Avis conforme sur un changement de destination sur la commune de Longueville (article L.151-11 CU)

Ce dossier a fait l'objet d'un premier avis défavorable de la CDPENAF en juillet dernier.

Après présentation du projet et discussion avec M. le maire, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.277.22.J.0011 pour le changement de destination et extension d'un bâtiment agricole en habitation sur la commune de Longueville au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole.

La CDPENAF émet un avis défavorable conforme à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.277.22.J.0011 pour le changement de destination et extension d'un bâtiment agricole en habitation sur la commune de Longueville au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole.

Avis sur un permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Jullouville (Saint-Michel-des-Loups) (article L.121-10 du CU)

Après présentation du projet et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.066.22.J.0048 pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Jullouville pour mitage de l'espace agricole.

Nombre de voix pour

Nombre de voix contre

Nombre d'abstentions

5

8

2

La CDPENAF émet un avis favorable sur le permis de construire n°.050.066.22.J.0048 pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de Jullouville.

Avis sur un permis de construire pour la construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de Ger (article L.111-5 du CU)

Après présentation du projet, explication du projet par la pétitionnaire puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le projet de construction d'un bâtiment de stockage sur la commune de Ger au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.200.22.J.0007 pour le projet de construction d'un bâtiment agricole pour vaches laitières dans la commune de Ger au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole. Une demande d'autorisation d'urbanisme pour un tunnel de stockage démontable sur cette parcelle pourrait être envisagé favorablement par la commission.

M. DUMONT donne son pouvoir à Mme BELIARD.

Avis conforme sur une délibération motivée de la commune de Saint-Pierre-de-Semilly pour la construction de deux habitations (article L.111-4-4° du CU)

Après présentation de la délibération du 15 septembre 2022 de la commune de Saint-Pierre-de-Semilly et discussion avec M. le maire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur cette délibération et le projet de construction de deux habitations (certificat d'urbanisme n° 050.538.22.W.0004) au motif de l'impact du projet en matière d'artificialisation des sols agricoles et naturels dans l'attente du PLUi de Saint-Lô Agglo.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
9	6	0

La CDPENAF émet un avis défavorable sur cette délibération et le projet de construction de deux habitations (certificat d'urbanisme n°.050.538.22.W.0004) au motif de l'impact du projet en matière d'artificialisation des sols agricoles et naturels dans l'attente du PLUi de Saint-Lô Agglo.

Mme NOUVEL donne son pouvoir à M. LEFEVRE.

Avis sur une déclaration préalable pour un chenil dans la commune de Notre-Dame-de-Cenilly (article L.111-5 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec la pétitionnaire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de construction d'un chenil dans la commune de Notre-Dame-de-Cenilly.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la déclaration préalable n°.050.378.22.W.0010 pour le projet de construction d'un chenil dans la commune de Notre-Dame-de-Cenilly.

Avis sur une déclaration préalable pour l'implantation de deux serres maraîchères sur la commune de Notre-Dame-de-Livoie (article L.111-5 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec le pétitionnaire, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur l'implantation de deux serres maraîchères sur la commune de Notre-Dame-de-Livoie

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la déclaration préalable n°.050.379.22.J.0003 pour l'implantation de deux serres maraîchères sur la commune de Notre-Dame-de-Livoie.

Avis sur une déclaration préalable pour un chalet de jardin sur la commune de Dangy (article L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis favorable sur l'implantation d'un chalet de jardin sur la commune de Dangy.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur la déclaration préalable n°.050.159.22.W.0003 pour le projet de construction d'un chalet de jardin dans la commune de Dangy.

Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme

N° dossier	Autorisations d'urbanisme	Commune	Prévoisinate	Objet et Surface
Communes régies par le Règlement National d'Urbanisme				
1	PC.050.055.22.O.0001	ENNEVILLE	GAEC DU CLOS HANEL représenté par Mme et M. ROULLAND	Extension d'un bâtiment de stockage de matériaux couverts d'une surface au sol de 150m².
2	PC.050.431.22.W.0000	REMILLY-LES-MARAIS (Les champs de Loque)	GAEC HOTEL GALLET représenté par M. DESREE Jean-François	Construction d'un bâtiment agricole de stockage matériel et fourrage avec un local technique avec panneaux photovoltaïques sur toiture 1428 m².
3	PC.050.370.22.W.0007	NOTRE-DAME-DE-CENILLY	GAEC LE BEL représenté par MM. SAVARY Jérôme et Régis	Extension d'une stabulation pebble pour vaches laitières et génisses avec aménagement d'un local couvert de 1254m².
4	PC.050.3727.22.J.0002	LA MEURDRAQUIERE	EARL DES CING TOURNEES représenté par M. HUE Lucien	Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage fourrage et extension d'un bâtiment agricole agricole à usage de stockage paille et aménagement d'une clôture extérieure contre l'écoulement.
5	DP.050.006.22.O.010	TRIEBOU	GAEC FERME DE LA COUR représenté par REGNAULT Maxime	Construction d'une plateforme d'embarge de 3150m².
6	PC.050.564.22.O.0005	TERRE ET MARAIS (Sabbary)	M. HENRY Xavier	Modification et aménagement d'une stabulation pebble et d'une surface en stabulation légère. Création d'une pré-fosse et d'une fosse de stockage du lisier 2+00m² et aménagement d'une clôture extérieure contre l'écoulement.
7	PC.050.350.22.J.0012	MORTAIN BOCAGE (Notre-Dame-de-Touchet)	SCEA FERME LORYGENE représentée par MM. LORIER Damien, Nicolas et Régis	Implantation d'une fosse géomembrane 580m²
8	PC.050.262.22.J.0000	LA LANDE D'AROU	Monsieur BLIARD Daniel	Création d'un hangar de 300m².
9	DP.050.350.22.J.0040	MORTAIN BOCAGE	GAEC DE LA BULOTIERE	Implantation d'un générateur solaire au sol 6,25m².
10	DP.050.820.22.J.0005	BARENTON	Société coopérative agricole YXIA	Implantation container pour stockage 28m²
Communes disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)				
11	PC.050.050.22.J.0002	BIAIS LES MONTS (Saint Symphorien des Monts)	Mme FOUJAIN Amélie	Construction d'un hangar de stockage agricole 300m².
12	PC.050.463.22.W.0005	SAINT-DENIS-LE-GAST	GAEC LEBOSSELIER représenté par M. LEBOSSELIER M. Nicolas	Création d'une fosse de stockage du lisier 2200 m², aménagement d'une clôture et aménagement d'une clôture extérieure contre l'écoulement.
13	PC.050.820.21.W.0030M01	VEGLY	GAEC DU BLOT représenté par M. ADAM Loïc	Extension d'une stabulation et d'un bâtiment de stockage 1827m².
14	PC.050.110.22.W.0012	CERISY-LA-FORET	Mme YVOURY Marie-Hélène	Construction d'un bâtiment de stockage 110m².
15	PC.050.110.22.W.0007	CERISY-LA-FORET	SCEA LA BOULAYE représentée par Mme SANDER Christine	Construction d'un abri pour chevaux 126m².
16	PC.050.340.22.W.0014	BOURGVALLEES (Sables)	EARL DE LA BRIANDIERE représenté par M. HUBARD Gilles	Mise au normes d'une fosse de stockage de lisier et aménagement d'une clôture extérieure contre l'écoulement.
17	PC.050.506.22.W.0013	SAINTE-MARIE-DE-LA-LANDE	M. JOLY Emmanuel	Construction d'un hangar de stockage de matériels agricoles 120m².
Communes libérées (Article L121-10 du code de l'urbanisme)				
18	PC.050.272.22.W.0015	LINGREVILLE	EARL PEPINIERE DU HAVRE DE LA VANLEE représenté par M. et Mme. LEBAS	Construction d'un local de stockage et local de pompes 868m².
19	DP.050.622.22.0005	SAINTE-MARIE-EN-COTENTIN	GAEC DE LA ROTTOTIERE représenté par M. MESLIN Louis	Aménagement d'une trémie tandem 32m².
20	PC.050.380.22.W.0010.M.001	ORVAL-SUR-BIENNE	GAEC DES PRIMEVERES représenté par CAUCHARD Baptiste	Installation de deux silos trémie tandem 32m².
21	PC.050.332.22.00020	LES MOITIERS D'ALLONNES	GAEC MABRE LEPREVOST	Construction d'un bâtiment de stockage de matériel 172m².

Après discussion des membres de la commission, il est proposé un avis favorable sur les 21 dossiers examinés.

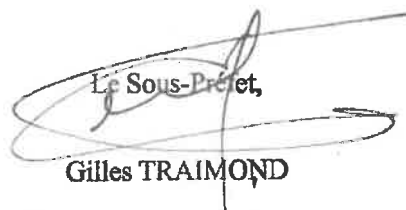
Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14	1	

La CDPENAF émet un avis favorable sur les 21 dossiers présentés.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 8 décembre 2022.

La séance est levée à 18h00.

Le président de la CDPENAF,
représentant le Préfet


Le Sous-Préfet,
Gilles TRAIMOND

